Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Per Senta Catalina lo hred que camina, per Sent Andriu barra la porta, qu'es aquiu.

Pour la Sainte Catherine le froid fait son chemin, pour la Saint André ferme la porte car il est là.

Trimestriel

Foyer Rural

SAINT-MONT

N° 61

AUTOMNE 2010

Editorial

Nous commençons un nouveau trimestre plein de promesses avec les futures vendanges.

Certes, l'été est derrière nous mais combien de fêtes et de rencontres nous attendent cet automne ! D'ailleurs, en page 16, je vous liste les principales festivités qui, vous le verrez, laisseront peu de week-end inutilisés !

N'oubliez pas qu'Octobre est aussi le mois de célébration de la Colombelle.

Alors, puisque nous voilà prêts pour une nouvelle saison, laissons-nous bercer par ces moments de convivialité, ces plats que nous allons déguster, ces mets que nous allons découvrir et ces vins que nous saurons goûter, bien sûr, avec modération.

Bonne lecture à tous !

Geneviève LABORDE
Présidente du Foyer Rural

N'oubliez d'acheter votre carte du Foyer Rural (8€ par an et par famille) auprès de Bernadette BOUEILH pour continuer à recevoir le Petit Saint Montais !

Nous venons d'acquérir ce magnifique chapiteau. C'est une structure légère d'une installation aisée. Il servira à un grand nombre de festivités (repas, expositions, et autres manifestations)

25 septembre à 20h30

Comme chaque année et avec toujours beaucoup de succès la troupe Victambules nous présentera 2 pièces de théâtre

(détail page 2)

9 octobre à 20h30

Retrouvons nous au foyer pour un «Repas Solidaire»

(détail page 8)

Au sommaire

- les nouvelles de A à Z — pages 2 et 3
- La vie du village — pages 4 à 12
- Le conseil municipal — pages 13 à 15
- Calendrier des fêtes — page 16

Nouvelles en bref de A à Z

ASSM :
Les permanences ont reprises. Tous les **lundi de 10h à 12h**. À la Maison des Associations N'hésitez pas à faire appel aux bénévoles pour tous vos problèmes sur les questions administratives ou autres. Il est bien évident que tous les bénévoles sont tenus au secret « professionnel »

Belote.
Un concours de belote a lieu le 16 octobre 2010 à 14h30 au Foyer. Ce concours est ouvert à tous. Les gagnants représenteront le village lors du concours départemental à Montestruc Renseignement auprès de Marie Claude Duvignau au 05 62 69 69 85

Club des Joyeux Compagnons :: le Loto annuel du Club aura lieu le 24 octobre 2010 à 14h30 au Foyer de Saint Mont.
Si vous désirez offrir un lot et (ou) vous inscrire, adressez-vous à Marie Claude Duvignau, Présidente, au 05 62 69 69 85

Commerce :: Notre boucher ambulant , et Émilie (fruits et légumes) ont repris le chemin de l'école.
Donc nous les retrouvons tous les mercredi à partir de 11h, devant le foyer.
N'hésitez pas, tous ces produits sont excellents

Conseil municipal.
Les prochains conseils municipaux auront lieu les **mercredi 5 octobre, 3 novembre** et **1er décembre 2010**

Concert à l'église par les Échos de l'Adour le 1er octobre Vous trouverez dans votre boite aux lettres une invitation.

Enquête publique : le maire de Saint Mont vous informe, qu'afin de transférer dans le domaine public des voies communales, une enquête publique est organisée à la mairie de Saint Mont du 7 au 21 octobre 2010 avec permanence du commissaire-enquêteur le jeudi 7 de 14h à 17h, le mercredi 13 de 9h à 12h et le jeudi 21 de 14h à 17h. Cette enquête vise les voies de Tombille et de la Manive.
Les 2 dossiers seront consultables en Mairie Annexe (Maison des Associations) pendant la période d'ouverture de l'enquête.
Les personnes concernées seront avisées par lettre avant l'ouverture de l'enquête publique.

Fête du Vin :
Nous commençons à y penser. Toutes les bonnes volontés et les bonnes idées sont les bienvenues. Déjà, lors de l'assemblée générale du Foyer, vous pourrez faire part de vos suggestions.

Nouvelles en bref de A à Z

Fleurs : Pendant le mois de Juillet, la commission des villages fleuris est venue faire une inspection. Nous espérons obtenir une fleur. La responsable de la commission fleurs, Isabelle Labruffe, nous tiendra au courant de la réponse.

Gascon
Si vous désirez, soit discuter en gascon, soit vous améliorer, soit apprendre le gascon, venez nous retrouver tous les mardi à 20h30 à la Maison des Associations.
Premier rendez-vous le 6 octobre 2010
Ce rendez vous est organisé par les Joyeux Compagnons, renseignements auprès de Marie Claude Duvignau.

Mairie : Pendant les travaux de la mairie vous êtes reçus à la mairie annexe. Elle est située à la Maison des Associations.
Les horaires ne changent pas : ouverte le mardi après midi de 14h à 17h, le mercredi matin de 10h à 12h, le jeudi après midi de 14h à 17h et le samedi matin de 10h à 12h.

Pêche : Notez ce rendez-vous important : le **samedi 6 novembre 2010** à 20h au Foyer de Saint Mont aura lieu le repas traditionnel. Vous pouvez vous inscrire auprès de Robert Duvignau, trésorier, au 05 62 69 69 85. ou de Serge Boueilh, Président, au 05 62 69 63 46. **Apportez vos couverts**

Poubelles : Nous trouvons de plus en plus des objets devant les poubelles (frigo, matelas, gros cartons…). Faudra-t-il en venir à mettre des amendes ? Un arrêté municipal est à l'étude
L'entretien des abords des conteneurs est à la charge de la commune donc de **vos impôts**.

Randonnée. Afin de vous faire découvrir notre nouveau chemin (voir page 8) nous vous invitons le 17 octobre à venir marcher avec nous. Un casse croûte vous sera proposé (en cas de pluie nous déjeunerons au foyer).

Théâtre : La 1ère pièce s'appelle «CONSOMMATOR»: elle est suivie d'une autre petite pièce qui elle s'appelle «UNE VEUILLEE FUN».
L'entrée est libre. Vous donnez ce que vous voulez. A l'entracte, vous pourrez vous régaler avec les gâteaux préparés par les Joyeux Compagnons
Merci à Marie Claude Duvignau, Présidente des Joyeux Compagnons, pour l'organisation de cette soirée.
La recette permettra de financer les sorties de nos aînés.

Téléthon : Il aura lieu les 4 et 5 décembre 2010

L'album photos ..été 2010

Voici quelques photos de la fête du village, du repas de l'atelier terre et enfin de la soirée du 14 juillet.

L'album photos ..été 2010

Marie Claude et Jacotte lors du vernissage de l'exposition terre à Aignan où elles ont présenté leurs œuvres. Puis viennent le concours de pêche et la transhumance

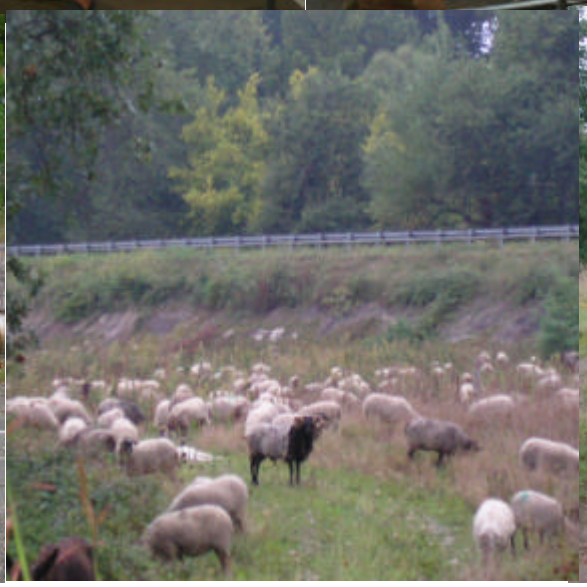
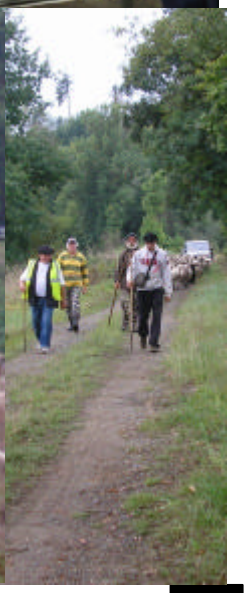

L'album photos ..été 2010

La fête du Cos

Une fois de plus la fête du quartier a connu son succès.

Tous les bénévoles se sont mobilisés cette année encore afin d'offrir une bonne journée. A commencer par les jeux l'après midi, la pétanque avec ses habitués, les quilles aux adeptes du maillet, le foot pour les « grands sportifs ».
Les enfants ont crapahutés en différents lieux stratégiques pour la carte au trésor..
Pour la soirée, un repas grillades servi à tous les convives, avec Bastien à l'animation.
Pour agrémenter le tout, les trois tirs à la corde (enfants/dames/hommes) qui se sont déroulés dans la force et la ténacité mais qui ont apporté beaucoup de joie et de bonne humeur.
Merci à tous les participants de cette manifestation et un grand merci à tous les bénévoles.

Je suis épuisé par cette fête

Fabrice Courtade

Inauguration du chemin de Randonnée

Guy Darrieux, Conseiller Général du Gers et Maire de Riscle, Michel Petit, Maire de Saint Mont, Marie Claude Duvignau en charge, des chemins de randonnées ont inauguré le chemin. «Entre vignes et Adour»

Vous pouvez vous procurer le plan auprès de la **Mairie.**
(voir page 3)

Concours de Pêche

Dimanche 8 août 2010, avait lieu le concours de pêche pour adultes et enfants qui a rassemblé plus d'une centaine de personnes. La remise des prix s'est effectuée en présence du représentant de la fédération du Gers. Au total 90 pêcheurs adultes et 6 enfants ont pris respectivement plus de 93 kg de poissons et 3 kg de poissons. Les vainqueurs sont :

Hommes :
Robert LAMOTHE avec 6,8 kg et 19 poissons, soit 6819 points.
Philippe CHABAUD 4129 points.
Jérôme COURTADE, premier saint-montais avec 3,7 kg et 38 poissons soit 3738 points.
Femmes,
Gilberte RUDIGCKO avec 352 points suivie d'Anne-Marie THEAUX avec 300 points.
Enfants :
Matthieu HEYRAUD est arrivé premier avec 1438 points (1,4 kg et 38 prises
Enzo HARDUYA avec 576 points
Alicia TOTI, première chez les filles avec 425 points (400 g et 25 poissons).

Le président, Serge BOUEILH, tient à remercier le conseil d'administration et les volontaires qui ont contribué à la réussite de ce concours.

CHALLENGE DE LA CAVE :

Le challenge est organisé sur plusieurs concours de la région et c'est notre ami pêcheur, Camille COURTADE qui l'a emporté avec plus de 10.000 points.
Toutes nos félicitations à Camille, pêcheur méritant qui a su fêter son trophée.

Repas solidaire

Le **samedi 9 octobre** l'ASSM organise une soirée « Saint Mont Solidaire » avec un repas indonésien et une ambiance musicale au Foyer rural.
Les sommes recueillies seront intégralement réparties entre la lutte contre le cancer (ligue du Gers) et les restos du cœur du Gers. Retenez votre soirée : venez découvrir des saveurs nouvelles, venez participer à une belle action.
Inscription avant le 4 octobre au 05 62 69 65 34 ou 05 62 69 65 03
(12 € adulte - 8 € pour les enfants de moins de 10 ans)

La vie du village

Le 10 septembre dernier, une pêche miraculeuse a eu lieu. Jean Pierre a péché dans l'Adour un brochet de plus de 7kg400 et de 1m de long.
Il l'a péché au lancer avec la cuillère. Cette pêche lui a demandé plus de 20 minutes de «combat » .
Bravo à lui

Jean Louis toujours au travail !!! Parfois, de mauvaises langues disent que les retraités se reposent. Passez une journée avec notre ami et vous verrez qu'il a gardé son rythme de travail.

Sur la 1ère photo, deux adhérentes des Joyeux Compagnons (parmi tous les autres) font des couvertures pour les malades de Lourdes.
Sur l'autre photo nous fêtons l'anniversaire d'Antoinette et de Marie.
A vous d'ajuster vos lunettes pour trouver leurs ages (qu'elles ne font pas!!)

Marie Claude Duvignau Présidente des Joyeux Compagnons.

La vie du Village

Eléa Poeymedou est née le 3 août 2010 à 13h52.

Ses Grand parents Jean Baptiste et Danielle Poeymedou sont très heureux ainsi que sa tante Élodie. Bien sûr nous n'oublions la maman Morgane Buisson et le papa Christophe.
Sans compter tous les autres membres de la familles.
Bonne et longue vie à bébé Eléa.

Dominique Mazoyer

Les mariés de l'été

Stéphanie Darnaude-Nasse et Jérôme Duhurcq se sont mariés le 24 juillet 2010 dernier.
Les « novis » habitent toujours au quartier du Boutillet.

Vous pouvez rencontrer Stéphanie, notre si souriante pharmacienne, à Riscle, à la pharmacie Clot.

Nous leur souhaitons énormément de bonheur.

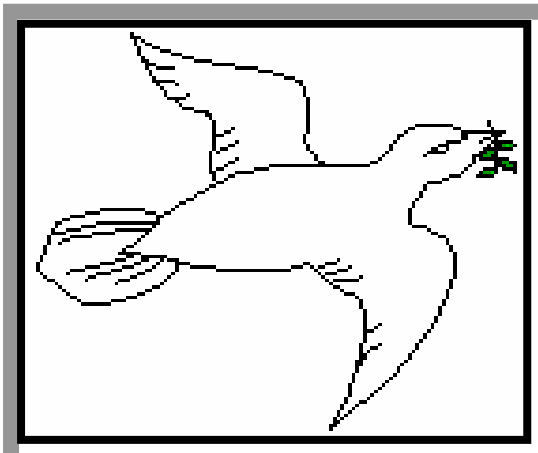

C'est une foule nombreuse attristée et émue qui a entouré David Panégos et sa famille pour accompagner Odile Panégos, partie trop prématurément à l'âge de 59 ans. Après de nombreuses années passées au stand de vente de la Cave, où tout le monde la connaissait pour sa gentillesse et son dévouement, elle venait de prendre une retraite bien méritée, la maladie venait la frapper et durant deux ans elle a du lutter, mais en vain. Dans ce moment douloureux nous partageons toute notre affection avec sa Maman et David et nous adressons nos chaleureuses condoléances à toute sa famille et ses amis, et à la famille Labruffe.

Josette Courtade

La vie du Village

En juillet une trentaine des scouts de 11 à 17 ans, encadrés par 6 chefs de groupe et un aumônier, ont installé leur camp au quartier du Cos. Ils venaient de la paroisse de Saint Sulpice à Paris et avaient choisi Saint Mont car l'un d'eux, Éric, est le petit fils de Madame de Sampigny. Quelques personnes sont allées leur rendre visite, d'autres les ont aidé en préparant la clairière où ils avaient monté le camp, ou en leur donnant de l'eau et du lait frais par exemple. Pendant 3 semaines, par petits groupes, ils ont visité à pied les environs, allant jusqu'à Plaisance, Sabazan, Aignan, Viella… Ils ont aussi exploré les bords de l'Adour jusqu'à Castelnau Rivière Basse. Partout où ils ont demandé asile pour la nuit ils ont été très bien reçus et ont d'ailleurs beaucoup apprécié l'accueil chaleureux des gens du pays. Les jours où ils restaient au camp ils organisaient des concours : foot, pétanque et divers sports mais aussi, ce qui est plus original, cuisine locale. Chaque journée se terminait par une veillée et le dernier soir ils se sont rendus à l'église pour faire «leurs promesses ». Ils gardent de leur séjour dans le village un très bon souvenir.

Régine Chapel correspondante de la Dépèche du Midi

Un beau projet pour la mémoire de notre village pour nos enfants et petits-enfants.

Nous aimerions constituer un témoignage de la vie à Saint Mont en 2010.
Nous voudrions photographier le plus grand nombre d'habitants, adultes et enfants, portraits individuels, tous du même format en noir et blanc, nous aurions ainsi une trace de notre patrimoine vivant.

Si ce projet vous intéresse téléphonez à :
Jacotte Feugère : 05 62 69 65 34, ou à la mairie : 05 62 69 62 67.

De notre côté nous nous permettrons de vous solliciter pour vous photographier et bien sûr nous nous déplacerons si vous le désirez.

2010, une année sous le signe du nom «Armagnac».

En effet, c'est le 700ème anniversaire de l'Armagnac, notre liqueur régionale.
C'est aussi le 50éme anniversaire de la création du circuit Paul Armagnac à Nogaro.
Mais si tout le monde connait la boisson, qui, aujourd'hui dans notre village, met une image sur le visage de Paul Armagnac?
Les saint montais de la soixantaine se souviendront que ce pilote de course a habité pendant de nombreuses années une maison près du château d'eau. Moi je me souviens des petites balades dans sa voiture puissante. Balades qu'il me proposait quand il venait acheter des cigarettes au magasin de mes parents.
Tout commence en 1958, Jean Armagnac agriculteur à Panjas, passionné d'aviation, crée l'aérodrome à Nogaro.
En 1960, son fils Paul, amoureux des voitures et des sports mécaniques crée, juste à côté, le circuit. L'idée vient de Robert Castagnon, le copain de toujours, mais la partie technique est confiée à Paul. Il dessine le circuit en s'inspirant de celui de Sebring aux États Unis où il a gagné 2 fois une course importante au niveau international.
Car, Paul Armagnac, quand il ne travaille pas la propriété, est pilote de Formule 1 DB. Sa carrière est liée à celle de René Bonnet, dont il est le pilote officiel sur «Monomill». Dans les années 50, de nombreuses villes comme Caen, Nîmes, Aix les Bains, Narbonne, Albi, Angoulême ont leur circuit. Les plus connus étant Le Mans et Montlhéry. Quand il ne gagne pas sur la «Monomill», ou sur une DB, Paul Armagnac est toujours bien placé dans sa catégorie. A son palmarès Quand il ne gagne pas sur la «Monomill», ou sur une DB, Paul Armagnac est toujours bien placé dans sa catégorie. A son palmarès on peut citer, le plus prestigieux de ses trophées, les 24 heures du Mans qu'il gagne 3 fois. Puis le Nurburing, le Tourist Trophy en Irlande, le titre de champion de France 1959, Nogaro, bien sûr, et de nombreux autres. Entre 2 courses il revient au village où, dans la maison familiale abritée sous le grand cèdre, il retrouve sa femme Geneviève et leurs trois filles, Catherine, Caroline, Chantal. Trois prénoms en C. La vie s'écoule entre l'agitation des compétitions et le calme de la campagne. Puis en août 1962 c'est le drame. Geneviève meurt au coeur de l'été en donnant le jour à Corinne. Encore un prénom en C. La légende veut que 2 mois plus tard, Paul parte à Montlhéry en promettant à Catherine, que «les 1000 kilomètres» serait sa dernière course. Hélas ce sera le cas. Pendant les essais il est victime d'un accident. Il meurt 2 jours plus tard, le 22 octobre 1962 à 38 ans. Depuis il n'y a plus de courses sur l'anneau de Montlhéry, seulement des essais privés. A St Mont un chape de silence s'abat sur la maison familiale, où 4 petites filles, dont un bébé de 2 mois, se retrouvent seules. Ce sont les grands parents qui malgré leur âge vont, pendant des années, jouer le rôle des parents. Catherine, ses études terminées, ira travailler à Paris. Chantal sera la plus fidèle au village où elle restera jusqu'en 2002, date à laquelle elle ira vivre près d'Albi. Elle abandonnera l'oenologie pour l'écriture. Elle a publié de nombreux livres sur des thèmes aussi variés que le chêne, la cuisine gasconne ou Claude Nougaro. Cette année, Armagnac oblige, elle vient de sortir : «l'Armagnac pour les nuls». Caroline, reprendra la propriété de Panjas, et fera de l'élevage. Quant à Corinne elle sera prise par la passion de la course, et elle qui n'a pas connu son pilote de père, fera sa première apparition sur le circuit de Nogaro à Pâques 1988. Depuis, chacun a fait sa vie. Moi je ne peux m'empêcher, chaque fois que je passe devant cette maison de repenser à tout ça avec un pincement au coeur. Petite anecdote humoristique : quand je suis arrivée à Paris mon accent du sud se remarquait. Un jour un copain me dit : «d'où tu es avec cet accent» ? Comme à l'époque le vin de St Mont n'était pas encore connu je situais le village en disant : «Je suis du sud ouest, un village près de Nogaro. Tu connais peut être il y a un circuit automobile.» Et là j'entendis : «Ah oui vous avez de l'humour dans le coin. Vous avez appelé votre circuit Paul Armagnac, pour faire concurrence à Paul Ricard, dans le midi ? » Oui y a parfois de drôles de coïncidences

Régine Chapel (avec l'accord de Chantal Armagnac Grand Clément)

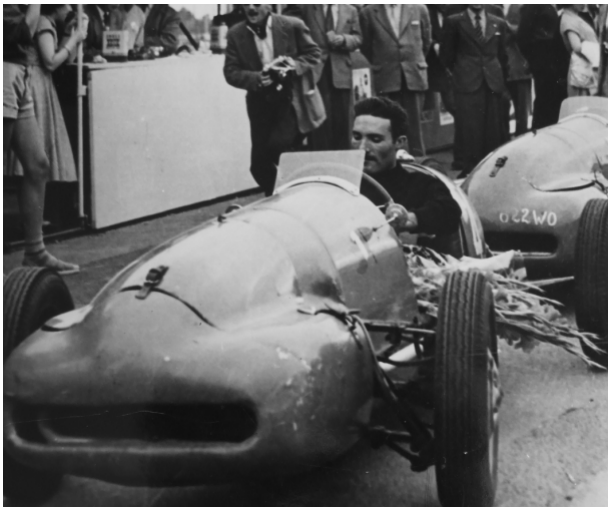

En direct du conseil municipal

Mercredi 2 juin 2010

1) Projet de réhabilitation du site de la gravière sur les communes de Saint-Mont et de Saint-Germé

M. le Maire retrace les grandes lignes du projet qui prévoit l'installation d'une gravière sur des terres situées à Saint-Mont et à Saint-Germé. Puis il donne le compte rendu d'une rencontre qui a eu lieu à la mairie de Saint-Germé avec le maire de Saint-Germé et le directeur de GAMA. Le projet dans ses grandes lignes de réhabilitation de la gravière leur a été présenté. Il s'agit de transformer le site en quatre lacs, trois étant publics, un privé. Deux lacs seront conservés en l'état pour un habitat naturel avec un sentier écologique, un autre servirait aux activités de canoë et le dernier aux activités de baignade avec recyclage naturel de l'eau. Le maire n'a pas reçu le dossier complet et ne propose aucune délibération concernant cet avant-projet puisqu'il doit être encore remanié, vu les remarques qui ont été faites à Saint-Germé : déplacement de la voie communale de Saint-Germé, statut du futur propriétaire public de cette base de loisirs …. Les conseillers se sont librement exprimés sur ce projet. Il est toutefois rappelé le problème de sécurité qui va être causé par l'exploitation de cette gravière avec la circulation d'un camion touts les deux à trois minutes. Geneviève LABORDE propose d'alerter le Président du Conseil Général du Gers sur le caractère dangereux de la D 262 entre Saint-Germé et Saint-Mont.

2) Echéancier du déménagement de la mairie

Le maire rappelle que la mairie devra être installée début juillet dans les locaux de la maison des associations. Pour cela, le plan de déménagement suivant est arrêté : finition du nouveau local de stockage du foyer déménagement du local actuel de rangement du foyer vers ce nouveau local rangement du contenu des armoires de la maison des associations dans des cartons déménagement de l'atelier TERRE vers le foyer rangement des archives de la mairie et conservation uniquement des dossiers actifs déménagement des services de la mairie vers la maison des associations. Le tout se fera surtout le soir avec quelques corvées le week-end (hors week-end de la fête).

De plus, le maire signale que deux courriers sont partis pour le Tribunal et la Préfecture signalant le déménagement de l'Etat Civil et le transfert du bureau de vote.

Transfert de l'Etat Civil et de tous les services municipaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux de la Mairie. A ce propos, il signale que le transfert d'Etat Civil et autres services municipaux, ne peut se faire que s'il y a une délibération du Conseil Municipal pour que la maison des associations, lieu choisi pour abriter les services de la mairie pendant la durée des travaux, devienne une annexe de la maison commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire accepte que la maison des associations devienne une annexe de la maison commune, autorise le maire à procéder à toute démarche qui justifiera le choix de ce local comme annexe de la maison commune et déclare que pendant la durée des travaux ce local (maison des associations) est une mairie annexe.

3) Journée de la démocratie participative

La soirée se tiendra le 4 juin au soir. Le maire rappelle l'importance de cette rencontre qui permet annuellement de vérifier le plan d'actions adopté en 2008.

Au cours de cette soirée de rencontre avec les habitants, une mise au point sur les objectifs fixés, les actions menées sera faite avant d'ouvrir un large débat.

4) Fêtes locales

Elles auront lieu les 25, 26, 27 et 28 juin 2010.

Le principe de ne pas louer un chapiteau est arrêté et tout se tiendrait au foyer.

Geneviève LABORDE, suite à des incidents qui ont eu lieu lors d'une fête locale dans la région, propose de prendre un arrêté concernant la consommation d'alcool sur la voie publique.

Le maire propose de prendre cet arrêté mais aussi d'interdire la circulation à compter de 20h00 sur la voie qui longe le foyer pour que les gens puissent sortir et consommer uniquement sur cette partie.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que ces arrêtés soient pris.

5) Point sur les travaux

Les travaux de l'assainissement collectif avancent bien. La société SOTRASO-COLAS est en train de réaliser la percée de la chaussée et la mise en place des tuyaux le long de la rue Du Barry. La société BAYOL réalise l'assainissement au niveau du foyer et des écoles.

6) Point sur les commissions .

A/ CARTE COMMUNALE

Une lettre a été envoyée au lotisseur privé pour lui demander de se positionner définitivement.

B/ ENVIRONNEMENT

Isabelle ne souhaite pas que la commune participe au concours des villages fleuris puisque la rue est en travaux. Mais le village sera fleuri normalement.

C/ ACTIONS SOCIALES

Une habitante a été hospitalisée. La présidente des actions sociales a suivi le dossier de très près.

D/ FINANCES

Sébastien FAURE signale que le prêt a été réalisé, que la vente a été effective mais comme les travaux ne sont pas encore payé, la situation budgétaire est des plus confortable.

8) Questions diverses.

Des devis ont été demandés pour l'installation d'une citerne souple, réserve à incendie, au lotissement. Le maire voulait que cette citerne soit positionnée à l'entrée du lotissement pour qu'elle puisse aussi servir au futur lotissement ; le conseil municipal y est plutôt défavorable. Donc, la nouvelle citerne sera installée à la place de la réserve qui sera rebouchée avec la terre des travaux d'assainissement. L'opération est confiée à Christian TOLLIS

1/ Installation de commerçants ambulants

Mercredi 21 juillet 2010

Aucune redevance ne sera appliquée.

2/ Logement presbytère

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal, qu'après le décès de sa mère Juliette HILARIO, titulaire du bail de location du logement communal du presbytère – niveau supérieur - , le fils Georges HILARIO souhaite un transfert dudit bail.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire accepte ce transfert et **autorise** le maire à signer l'avenant au contrat de bail et tous documents permettant ce transfert et l'occupation du logement par le nouveau bénéficiaire.

3/ Travaux supplémentaires de la mairie

Travaux supplémentaires pour le lot n° 6 (menuiseries en bois)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau local de la mairie doit servir de salle de réunion pour les saint-montais. Toutefois, il rappelle que certains documents (état-civil entre autre) doivent rester confidentiels et pour cela, il faut sécuriser les rangements. L'entreprise BOUSSES, entreprise chargée du lot n° 6 (Menuiseries en bois) propose une armoire intégrée à clef unique permettant le stockage des documents. Le projet est présenté au conseil municipal. Le montant du devis est de 2.298,00 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire accepte le devis proposé par l'entreprise BOUSSES et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à cette réalisation auprès du cabinet d'architecture HIRIGOYEN

Modification des travaux pour le lot n° 07 (plâtrerie – isolation – faux plafond)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avenant n° 1 en plus value concernant les travaux de réhabilitation de la mairie. Il s'agit de modifier l'isolation telle qu'elle a été conçue (laine de verre, plaques de plâtre). Le Maire a fait appel au Président de l'association Pierre et Terre ; ce dernier a étudié le dossier et a suggéré de mettre le bâtiment plus aux normes environnementales actuelles. Notamment la laine de verre serait remplacée par de la fibre de bois, les plaques de plâtre par des plaques plus respectueuses de l'environnement. L'entreprise chargée de ce lot, l'entreprise BERGER Eric, (lot n° 07) a donc modifié son devis et propose une plus value de 5.012,38 €. Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal d'accepter ces modifications qui permettent au bâtiment de s'inscrire dans une perspective de développement durable.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire accepte le devis proposé par l'entreprise BERGER Eric et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à cette réalisation auprès du cabinet d'architecture HIRIGOYEN

Travaux supplémentaires pour le lot n° 10 (plomberie)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de la mairie ne prévoyait pas d'eau chaude dans les toilettes. Il en a fait la remarque auprès de l'architecte. Cette dernière a donc demandé un devis à l'entreprise SANITADOUR, entreprise chargée du lot n° 10. Cette entreprise propose donc d'installer un chauffe-eau électrique et propose un devis de 432,00 € HT.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire accepte le devis proposé par l'entreprise

SANITADOUR et autorise le maire à signer tous documents nécessaires à cette réalisation auprès du cabinet d'architecture HIRIGOYEN

Allée du tennis

Monsieur le Maire présente le projet de réaliser une allée le long du terrain de tennis car il reste une bande qui n'a pas été prévue dans le marché. ST groupe a établi un devis pour la somme de 3 200 € HT. Le conseil décide d'attendre.

4/ Point sur les Travaux

Le bas de la mairie est presque fini. La passerelle a bien avancé.

Suite à la mise en place du réseau d'assainissement, des fissures apparaissent sur les maisons. Christian TOLLIS précise que des photos ont été faites avant travaux par un huissier. Un état des lieux pourrait également être réalisé à la fin.

Pour la signalisation, le miroir au village a été placé, le trou bouché par Daniel DEZORTHES et les panneaux interdits 3.5 tonnes posés.

5) Point sur les commissions .

A/ TOURISME

Marie-Claude mène une étude pour le nom de certains chemins : Bernichou côte de Plouvier, chemin du bas côte JP Jegun. Ces noms du cadastre ne font pas l'unanimité. Le conseil décide de les garder car le cadastre doit être respecté.

Elle demande que le chemin du cabiro soit nettoyé par le castor. Christian TOLLIS précise que ce chemin n'est pas dans le programme entretien de la CCMVA.

Elle clôture par la journée du patrimoine et demande si une exposition pourra être organisée dans l'église. Accord.

B/ PROTECTION DU CADRE DE VIE

La gravière de St Martin d'Onais a été visitée dans le cadre du projet gravière. Le problème visuel et de la circulation a été constaté.

Jacotte FEUGERE souhaiterait qu'un point soit fait avec la distillerie avant les vendanges car il y a un problème d'odeurs.

C/ CARTE COMMUNALE

La réunion s'est tenue. Le lotisseur a été contacté deux fois par téléphone par le maire mais n'a pas donné de réponse.

D/ SECURITE

Le plan communal de sauvegarde est en cours. La liste des personnes sensibles à la canicule a été établie.

E/ ACTIONS SOCIALES

Jacotte FEUGERE organise le conseil fin août afin de propose un repas de la solidarité pour les causes nationales.

Elle a assisté à l'assemblée générale de l'ADMR le 29 juin. Un effort de lisibilité a été fait certaines communes ne subventionnent pas cette association.

6/Questions diverses

6-1/ Indemnités de gardiennage des églises communales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une indemnité de gardiennage de l'église de Saint-Mont est versée annuellement et que le gardien ne réside pas dans la commune.

Il lit la lettre du Préfet fixant le plafond des indemnités applicable pour le gardiennage des églises communales. Le plafond est de 118,96 € pour un gardien ne résidant pas sur la commune.

Monsieur le Maire propose donc d'adopter cette somme comme indemnité à verser.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire accepte la revalorisation de l'indemnité de gardiennage à 118,96 € et autorise le maire à signer tous documents en vue du versement de cette indemnité.

6-2/ Fonds d'aide aux jeunes et Fonds Solidarité Logement

Monsieur le Maire lit au conseil municipal la lettre du Conseil général (direction générale adjointe chargée de la solidarité). Il s'agit d'un appel pour le fonds départemental de Solidarité Logement et d'un fonds d'Aide aux Jeunes.

Le montant demandé est fonction de la population, soit 0,40 € par habitant. Il y a 319 habitants à SAINT-MONT. Monsieur le maire propose donc de verser la somme de 0,40 x 319 soit 127,60 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire accepte de contribuer à cette action de solidarité et autorise le maire à verser cette aide de 127,60 € au fonds de solidarité logement et au fonds d'aide aux jeunes.

6-3/ Divers

Jacotte FEUGERE demande quand le câble électrique de l'école sera enlevé.

Monsieur le Maire présente les courriers de divergence entre MM de MONTESQUIOU et MARTIN.

Demande de subvention pour « HAITIMOU ». Refusée.

Joël BOUEILH informe qu'à partir du 1er janvier, la télétransmission sera obligatoire. Il n'y aura donc plus de camion stationné devant la cave ou sur la route.

L'arrêté du 15 juillet interdisant l'arrosage est lu.

La vie du village

Voici un récapitulatif de nos prochaines festivités.

25 septembre : soirée théâtre avec la troupe « Victambules ».

1er octobre : concert à l'église par les Echos de l'Adour.

9 octobre : repas solidaire. Tout le bénéfice sera reversé à la Ligue contre le Cancers (Gers) et les Restos du Cœur (Gers).

16 octobre : concours de belote à 14h30 au Foyer.

17 octobre : balade découverte du nouveau chemin de randonnée.

24 octobre : loto annuel des Joyeux Compagnons pour financer les sorties.

6 novembre : repas pêche.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de 150 € du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période hivernale).
Réservations : Mairie : 05 62 69 62 67.
Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80 ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

Le Petit Saint-Montais est la revue du Foyer Rural de SAINT-MONT.

Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde

Tél : 05 62 69 62 80
Ou 06 48 03 25 14

Imprimé par nos soins
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT